

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 5 mai 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

71-05-25

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 1 – Ouverture de la séance**
- 2 – Adoption de l'ordre du jour**
- 3 – Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
- 4 – Période de questions**
- 5 – Administration**
  - 5.1 - Approbation des comptes à payer
  - 5.2 - Rapport du maire
  - 5.3 - Rapport des délégués aux comités
  - 5.4 - Correspondance
- 6 – Législation**
- 7 – Service des travaux publics**
  - 7.1 - Contrat pour des travaux de rapiéçage
  - 7.2 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée
  - 7.3 - Contrat pour des travaux de scellement de fissures
  - 7.4 - Déneigement saison 2024-2025 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%
  - 7.5 - Mandat de services professionnels pour une étude pédologique - rang Bord de l'Eau
- 8 – Service d'urbanisme**
- 9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**
  - 9.1 - Autorisation 1<sup>er</sup> versement 2025 - Sûreté du Québec
  - 9.2 - Versement de la quote-part annuelle 2025 - Comité des Loisirs
  - 9.3 - Adoption de la politique de confidentialité relative à la collecte de renseignements personnels par moyen technologique
  - 9.4 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau
  - 9.5 - Parade de la St-Jean-Baptiste - Char allégorique
  - 9.6 - Mai - mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
  - 9.7 - CJSO - Offre de publicité émission La Tribune
- 10 – Analyse des demandes d'appui reçues**
- 11 – Varia**
  - 11.1 - Ententes de services Saint-Aimé/Massueville
- 12 – Période de questions**
- 13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

72-05-25

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 avril 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beaugard  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

73-05-25

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 au montant de 58 668,14\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 au montant de 58 668,14\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beaugard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 5 mai 2025).

### **6 - LÉGISLATION**

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**74-05-25**

### **7.1 - Contrat pour des travaux de rapiéçage**

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à six (6) compagnies pour des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé dans divers chemins de la Municipalité;

Considérant que quatre (4) entreprises ont répondu à cette demande:

- Asphalte Expert: 14 396,02\$
- Groupe 132: 15 497,48\$
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée: 16 528,81\$
- Vallières Asphalte inc.: 13 132,44\$

Considérant que l'offre présentée par *Vallières Asphalte inc.* est la plus basse conforme;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'octroyer au montant de 13 132,44\$ taxes incluses, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée dans le devis de la demande de prix, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel et mécanisé dans divers chemins de la municipalité à la compagnie *Vallières Asphalte inc.* Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**75-05-25**

### **7.2 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée**

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à deux (2) compagnies pour des travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que deux (2) compagnies ont répondu à cette demande:

- Lignes Maska : 10 423,98\$
- Marquage et Traçage du Québec : 10 102,05\$

Considérant que la soumission présentée par *Marquage et Traçage du Québec inc.* au coût de 10 102,05\$ taxes incluses est conforme;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la Municipalité à *Marquage et Traçage du Québec inc.*, au coût de 10 102,05 \$ taxes incluses et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**76-05-25**

### **7.3 - Contrat pour des travaux de scellement de fissures**

Considérant que la municipalité a fait parvenir une demande de prix à quatre (4) compagnies pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

	Option 1 (5 000 et 10 000 m.l.)	Option 2 (10 000 et 15 000 m.l.)
- Cimota	2,23\$ m.l.	1,82\$ m.l.
- Permaroute	1,46\$ m.l.	1,42\$ m.l.
- Scellement de fissures Sévigny	1,40\$ m.l.	1,30\$ m.l.

En conséquence  
 Il est proposé par Jacques Desrosiers  
 Appuyé par Patrick Boisselle  
 Et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme soit, *Scellement de fissures Sévigny* pour le scellement de fissures d'asphalte selon l'option 2 entre 10 000 à 15 000 m.l. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**77-05-25**

**7.4 - Dénégement saison 2024-2025 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%**

Il est proposé par Julie L'Homme  
 Appuyée par Marie-Soleil Beaugard  
 Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 9 467,47 \$ taxes incluses à la *Ferme GAD Brouillard inc.* relativement aux travaux de déneigement pour la saison 2024-2025. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**78-05-25**

**7.5 - Mandat de services professionnels pour une étude pédologique - rang Bord de l'Eau**

Considérant que la résolution numéro 61-04-25 octroyait initialement à la firme *Les Laboratoires de la Montérégie inc.* un mandat pour la réalisation d'une étude pédologique sur le rang Bord de l'Eau, entre le numéro civique 1100 et la route 239;

Considérant que pour réduire les coûts, la Municipalité a demandé à la firme *Les Laboratoires de la Montérégie inc.* de présenter une nouvelle soumission pour huit (8) forages, soit quatre (4) du secteur initial (entre le 1100 Bord de l'Eau et la route 239) et quatre (4) supplémentaires (de la route 239 jusqu'aux limites de Saint-Louis);

Considérant que la nouvelle soumission s'élève à 12 900 \$ plus les taxes applicables, pour huit (8) forages, comparativement à 9 900 \$ pour les quatre (4) forages initiaux;

En conséquence,  
 Il est proposé par Jacques Desrosiers  
 Appuyé par Patrick Godin  
 Et résolu

D'abroger la résolution numéro 61-04-25;

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme *Les Laboratoires de la Montérégie inc.* pour la réalisation de l'étude pédologique couvrant le rang Bord de l'Eau, du numéro civique 1100 à la route 239 ainsi que de la route 239 jusqu'à la limite de Saint-Louis, pour un montant de 12 900 \$ plus les taxes applicables. Que cette dépense soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**8 - SERVICE D'URBANISME**

**9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

79-05-25

### **9.1 - Autorisation 1<sup>er</sup> versement 2025 - Sûreté du Québec**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'autoriser le paiement du 1<sup>er</sup> versement pour les services de la *Sûreté du Québec* au montant de 103 117\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

80-05-25

### **9.2 - Versement de la quote-part annuelle 2025 - Comité des Loisirs**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement final de l'aide financière 2025 au *Comité des loisirs de Saint-Aimé/Massueville* au montant de 8 350\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70290-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

81-05-25

### **9.3 - Adoption de la politique de confidentialité relative à la collecte de renseignements personnels par moyen technologique**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A -2.1) (ci-après la « Loi sur l'accès »);

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant que la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

Considérant qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Considérant qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique encadrant la gouvernance en matière de renseignements personnels de la Municipalité;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, un projet de politique concernant la confidentialité relative à la collecte de renseignements personnels par moyen technologique est présenté aux membres du Conseil par la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité adopte la Politique de confidentialité relative à la collecte de renseignements personnels par moyen technologique telle que présentée;

Que ladite politique soit publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

82-05-25

#### **9.4 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil autorise la 29<sup>e</sup> édition du *Tour CIBC Charles-Bruneau* à traverser le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le 4 juillet prochain, selon les modalités indiquées dans la demande d'autorisation datée du 3 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

83-05-25

#### **9.5 - Parade de la St-Jean-Baptiste - Char allégorique**

Considérant que la résolution numéro 175-11-24 avait initialement confié la conception du char allégorique à M. Luc Nadeau;

Considérant que monsieur Luc Nadeau est dans l'incapacité de réaliser le char allégorique;

Considérant que M. Étienne Brouillard a manifesté son intérêt à concevoir le char allégorique représentant la Municipalité de Saint-Aimé dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste 2025;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'abroger la résolution numéro 175-11-24;

D'accorder un budget de 900\$ à M. Étienne Brouillard pour la construction du char allégorique représentant la Municipalité de Saint-Aimé lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste 2025, conditionnellement à ce que les défilés soient inscrits à la programmation. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

84-05-25

#### **9.6 - Mai - mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques**

Considérant que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

Considérant que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

Considérant que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

Considérant que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

Considérant que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

Considérant que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

Considérant que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

En conséquence,  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

De décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**85-05-25**

### **9.7 - CJSO - Offre de publicité émission La Tribune**

Considérant l'offre de publicité de CJSO pour l'émission La Tribune en direct de votre municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

De réserver une publicité pour une émission La Tribune dans le cadre de sa tournée estivale au coût de 670\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-341.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

### **11 - VARIA**

**86-05-25**

#### **11.1 - Ententes de services Saint-Aimé/Massueville**

Considérant que depuis de nombreuses années, le partage des coûts liés aux services offerts par le Comité des Loisirs, la Bibliothèque et le parc du Carré Royal s'effectue sur une base de 50% / 50% entre les municipalités de Saint-Aimé et de Massueville;

Considérant que par sa résolution numéro 2024-11-307, la municipalité de Massueville estime que ce mode de partage n'est plus équitable et souhaite que la répartition des coûts soit effectuée selon la richesse foncière, ce qui aurait pour effet de réduire sa contribution financière à ces services;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a investi de façon significative dans les infrastructures communes au cours des dernières années;

Considérant que les projections démographiques prévoient une croissance de 14,6% de la population de Massueville;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé ne peut connaître de croissance démographique, en raison des contraintes imposées par la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant que, dans plusieurs municipalités confrontées à une situation similaire — soit un village détaché du territoire rural — les coûts des services sont généralement répartis selon la population ou l'utilisation des services;

Considérant que les services de loisirs, le parc du Carré Royal ainsi que la Bibliothèque sont majoritairement utilisés par les citoyens de Massueville;

Considérant que le calcul des quotes-parts de la MRC pour le supralocal utilisent une répartition basée sur 25% de la richesse foncière et 75% de la population et qu'aucune quote-part n'est calculée exclusivement sur la richesse foncière;

Considérant la proposition déposée le 25 février 2025 auprès du directeur général et du maire de Massueville, selon laquelle la municipalité de Saint-Aimé propose d'assumer, à compter de janvier 2026, l'ensemble des frais liés à la Bibliothèque municipale, à l'exception des frais d'adhésion au Réseau Biblio, lesquels sont facturés à chaque municipalité en fonction de sa population;

Considérant que cette proposition représente une contribution équivalente à 60% des coûts totaux des trois services (Loisirs, Parc et Bibliothèque) pour 44% de la population totale;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé estime qu'elle contribue au-delà de sa part équitable dans le cadre de ce partage des coûts, alors que l'ensemble des services concernés bénéficie principalement à la population de Massueville;

Considérant la volonté du conseil de Saint-Aimé de continuer à participer au développement à parts égales du parc du Carré Royal, celui-ci ayant été cédé par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Aimé conjointement aux deux municipalités;

Considérant que si la municipalité de Massueville désire mettre en place des projets non prévus au budget annuel du Comité du Parc, ceux-ci pourront être réalisés à condition d'avoir obtenu l'approbation préalable des comités concernés. Massueville assumera alors la responsabilité ainsi que tous les frais afférents desdits projets;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé est soucieuse de respecter les limites de son budget annuel adopté, malgré une hausse importante des dépenses incompressibles jumelées à des réductions de subventions gouvernementales;

Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé maintient sa proposition :

- De prendre en charge l'ensemble des frais liés à la Bibliothèque municipale, à l'exception des frais d'adhésion du Réseau Biblio, lesquels sont facturés à chaque municipalité en fonction de sa population respective;
- De partager à parts égales les frais liés au Comité des Loisirs et au parc du Carré Royal;

Et ce, à compter de l'année financière 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance

87-05-25

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h09.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière